



PLAN NATIONAL DE FORMATION 2022
La DGALN vous propose l'action de formation n° 22-264

PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION
BATIMENT-CONSTRUCTION

**Ambassadeurs des Matériaux Biosourcés :
sensibiliser et conseiller les acteurs de la construction**

**Pour vous inscrire : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr> et cliquez sur « rechercher et s'inscrire »
Aide sur l'inscription en ligne [ici](#)**

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet :
<http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH :
<http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

QUAND ?
Du 18 au 20 octobre 2022

Date limite d'inscription
28 septembre 2022

OÙ ?
CVRH de NANTES

Formation délocalisée dans les locaux de la DREAL
Pays de la Loire (2j) puis au CVRH (1j)

vos contacts à la DGALN

maîtrise d'ouvrage : DHUP/QC2
chef de projet : Laure TRANNOY – tél 01 40 81 97 56
laure.trannoy@developpement-durable.gouv.fr

DGALN- Sous-direction de la performance
Rémy BLANES – Responsable du pôle national de formation
Véronique GUIBOUX – Cheffe de projet compétences et formation

vos contacts au CVRH

Chargée de projet : Valérie BOSSARD
Tél : 02 40 16 08 45

matt-cvrh-nantes@developpement-durable.gouv.fr

les objectifs de la formation

Apporter aux participants un ensemble de connaissances sur des leviers de la décarbonation du bâtiment : les matériaux biosourcés et géosourcés dans la construction et le réemploi de matériaux (caractéristiques techniques, conditions de mise en œuvre, contexte normatif...) des contacts et des outils pratiques qui leur permettront d'être en mesure de sensibiliser et rassurer les maîtres d'ouvrage

le public concerné – les pré-requis

• Cette formation s'adresse aux agents des services des MTES/MCTRCT ainsi qu'à ceux d'autres structures publiques ou parapubliques telles que collectivités, parcs nationaux/régionaux, organismes remplissant des missions de service public, agences territoriales..., en contact avec des maîtres d'ouvrage et/ou exerçant une mission de conseil et d'appui à des projets de construction, rénovation.

les pré-requis

- Connaissances générales en bâtiment.

CONTEXTE

Au-delà de l'utilisation du bois dans la construction, les matériaux biosourcés, issus de la biomasse d'origine végétale ou animale, représentent une large gamme d'usages pour le bâtiment : isolants, granulats pour béton et mortier, panneaux de particules ou de fibres végétales, matériaux composites à base de fibres végétales et chimie du bâtiment.

Les biosourcés présentent l'avantage d'être renouvelables et sont capables de stocker le carbone atmosphérique par photosynthèse. Généralement en situation de filières de proximité, le déploiement des solutions constructives à base de biosourcés permet de dynamiser l'économie territoriale.

Le développement du recours aux matériaux biosourcés et au réemploi de matériaux est un axe pour atteindre les seuils « carbone » imposés par la nouvelle réglementation environnementale RE2020. L'article 14 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) indique que « L'utilisation des matériaux biosourcés concourt significativement au stockage de carbone atmosphérique et à la préservation des ressources naturelles. Elle est encouragée par les pouvoirs publics lors de la construction ou de la rénovation des bâtiments. »

Au niveau régional, les DREAL sont engagées dans une démarche concrète de structuration et de développement économique de filière aux côtés des professionnels et des collectivités. C'est pourquoi elles sont fortement impliquées dans la tenue des formations ambassadeurs biosourcés et travaillent de concert avec les CVRH pour le montage de ces formations.

OBJECTIFS de la formation

Il s'agit de sensibiliser les conseillers à l'intérêt des matériaux de construction biosourcés et de réemploi, tout en partageant avec les représentants des filières les enjeux. La formation doit être un lieu d'échanges entre les stagiaires qui pourront exprimer les avancées et freins au sein de leurs différentes entités.

Elle permettra enfin, par l'utilisation d'un langage commun, d'intégrer le réseau des ambassadeurs réunissant anciens et nouveaux stagiaires.

PROGRAMME PRÉVISIONNEL DE LA FORMATION

- Actions du ministère en faveur des matériaux biosourcés (plan d'actions national, territorialisation des filières vertes, rôle et projets des DREAL).
- Caractéristiques des matériaux biosourcés (hygrothermie, thermique...) en lien avec les approches réglementaires (ACV – Analyse du Cycle de Vie).
- Contexte réglementaire et normatif des matériaux biosourcés, assurance et bâtiments biosourcés (règles professionnelles ; avis techniques ; avis expérimental ; rôle des bureaux de contrôle...).
- Présentation des principales filières présentes sur le territoire : mise en oeuvre technique et points de vigilance de ces matériaux dans la construction neuve et dans la réhabilitation (bois, paille, chanvre, ouate de cellulose...).
- Commande publique : levier du développement des matériaux biosourcés et conseil aux acheteurs publics pour intégrer ces matériaux dans leur cahier des charges de travaux publics (CCTP – cahier des clauses techniques particulières).
- Le réemploi : réglementation et filières (actualité réglementaire) et point sur le marché du réemploi – choix techniques (présentation d'une démarche de réemploi)
- Une visite terrain : sous réserve

BULLETIN D'INSCRIPTION

PNF DGALN 2022 - Action n° 22-264

(à retourner au CVRH au plus tard le jour de la date de limite d'inscription)
à l'adresse courriel : matt-cvrh-nantes@developpement-durable.gouv.fr

LA FORMATION : **PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION BATIMENT-CONSTRUCTION**

Ambassadeurs des Matériaux Biosourcés :
sensibiliser et conseiller les acteurs de la construction

CVRH concerné : **NANTES**

Date de formation : **18 au 20 octobre 2022**

Date limite d'inscription : 28 septembre 2022

Catégorie d'action de formation : (cocher la case informatiquement)

T1 – adaptation immédiate au poste de travail

T2 – adaptation à l'évolution prévisible du métier

T3 – développement de ses qualifications ou acquisition de nouvelles qualifications

Le stagiaire utilise son compte personnel de formation (C.P.F.) : oui non

LE CANDIDAT (à renseigner dans les cases informatiquement)

Nom Prénom Sexe (H/F)

Service (DREAL, DDT, autres...) N° du département du service

Grade

Date prise de poste

N° de téléphone

Fonctions

Adresse courriel

Catégorie fonction publique					
A+ <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	OPA <input type="checkbox"/>	Contractuel <input type="checkbox"/>
Statut d'origine du demandeur					
MTES-MCTRCT <input type="checkbox"/>	MAA <input type="checkbox"/>	Autre Min. État <input type="checkbox"/>	Collectivité <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>	

Motivations et attentes de l'agent : (à renseigner dans les cases informatiquement)

Je m'engage à suivre l'intégralité de la formation	Date et signature de l'agent
Avis favorable <input type="checkbox"/> réservé <input type="checkbox"/> défavorable <input type="checkbox"/>	Date et signature du supérieur hiérarchique
Priorité 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	Visa du responsable RH ou formation du service

